



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Mise en oeuvre de la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux **Le Canton et les Communes oeuvreront en commun pour élaborer le futur Plan d'affectation de Lavaux**

Le mardi 28 octobre, le Comité de pilotage du Plan d'affectation de Lavaux (PAC) a officiellement ouvert les travaux devant mener à la mise en oeuvre de la loi cantonale sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux). Formé des représentants du Canton, des communes, de la Commission intercommunale de Lavaux et de la Commission consultative de Lavaux, le Comité de pilotage a validé un document-cadre comprenant l'organisation du projet et son phasage. Objectif : la mise en consultation publique du PAC Lavaux en 2019.

Lancé en juillet dernier par la conseillère d'État Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), le projet de PAC Lavaux correspond aux souhaits exprimés par le peuple en 2014, lorsque celui-ci a accepté le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux ». Ce Plan d'affectation cantonal couvre un périmètre comprenant tout ou partie des territoires viticoles et agricoles des dix communes concernées: Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Chexbres, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Jongny et Corsier.

À l'initiative de la cheffe du DTE, les dix communes sont représentées dans le Comité de pilotage du projet. Leur participation active dans le projet se justifie doublement. En effet, comme l'a relevé mardi soir le président du comité, Pierre Imhof, chef du SDT, il s'agira pour les autorités communales de coordonner les travaux du PAC, pour les terrains agricoles et viticoles, et ceux liés aux modifications des plans généraux d'affectation communaux, pour tout ce qui touche aux territoires bâtis, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Pour mener à bien l'élaboration du PAC Lavaux, le Comité de pilotage s'appuiera sur un groupe de mandataires spécialisés. Celui-ci comprendra notamment un urbaniste, un paysagiste, des ingénieurs et un spécialiste de l'univers vini-viticole. Le groupe de mandataires sera constitué au printemps 2016.

L'entrée en vigueur du PAC Lavaux est prévue, au plus tard, en 2021.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30/10/2015

**Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 012 316 45 14 ;
Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial, 021 316 74 46.**